

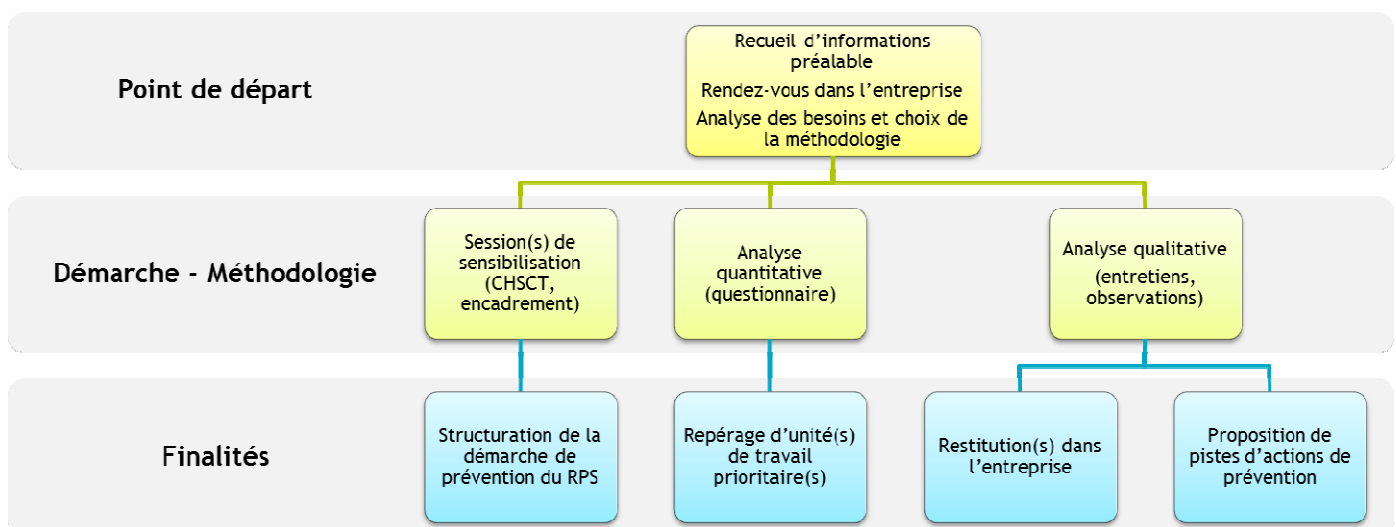
Evaluation & Prévention du Risque Psycho-Social (RPS)

La demande porte sur :

- ⇒ Une difficulté à structurer et conduire une démarche d'évaluation du RPS.
- ⇒ Des difficultés exprimées par les salariés, les instances représentatives du personnel, l'encadrement (au travers des visites médicales, d'indicateurs RH...).
- ⇒ Un besoin d'évaluation du RPS global pour l'intégrer au Document Unique.

L'intervention de l'ASTI vise à :

- ⇒ Apporter des repères sur la mise en œuvre d'une démarche de prévention du RPS ;
- ⇒ Identifier et analyser les facteurs de risque psychosocial propres à l'entreprise et/ou à l'unité de travail concernée ;
- ⇒ Proposer des recommandations pour la prévention du RPS intégrant l'organisation du travail, la gestion des ressources humaines, les actes de management et les évolutions à venir.



Association de Santé au Travail Interservices

26 Rue Boudeville - 31100 Toulouse

☎ 05 34 63 84 31 📠 05 34 63 84 30 🌐 www.ast-i.org

Association Loi 1901 - n° SIRET 479 538 571 00015 - n° Organisme de formation 73 31 04405 31